

## MEXIQUE.

Les attaques se multiplient contre les défenseurs des droits de l'homme et des libertés publiques  
Index AI : AMR 41/64/96

Les violations des droits de l'homme au Mexique risquent d'échapper à tout contrôle si le gouvernement ne prend pas des mesures immédiates afin de faire cesser les menaces de mort, les arrestations illégales, la torture, les "disparitions" et les exécutions illégales, a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Les défenseurs des droits de l'homme et des libertés publiques sont les principales cibles de ces violations mais, étant donné la rapide détérioration de la situation des droits de l'homme au Mexique, des personnes de tous les horizons, notamment des journalistes et des avocats, des membres de minorités ethniques, des enfants et même des personnes choisies apparemment au hasard, ont elles aussi été victimes de violations des droits de l'homme.

« Malgré de multiples appels adressés aux autorités, les membres des forces de sécurité et des groupes paramilitaires continuent de se livrer à des violences avec l'assentiment tacite des autorités, ce qui ne fait qu'ajouter au sentiment de terreur des Mexicains, a déclaré Amnesty International. La seule manière de dire clairement que de tels actes ne seront pas tolérés est de traduire les responsables en justice », a-t-elle ajouté.

Amnesty International s'inquiète pour la sécurité des défenseurs des droits de l'homme, notamment celle des membres du Centro de Derechos Humanos Agustín Pro-Juárez (PRODH, Centre des droits de l'homme Agustín Pro-Juárez), qui sont visés en raison de leur action en faveur des libertés individuelles.

Le 7 octobre, par exemple, Pilar Noriega et Gracia Moreno, deux avocates spécialisées dans la défense des droits de l'homme et membres du PRODH, ont reçu des menaces de mort. On a eu d'autant plus peur pour leur sécurité que ces menaces ont été envoyées au bureau du PRODH, à Mexico, alors que les deux avocates avaient pris l'avion pour Washington (États-Unis), où elles devaient rencontrer des membres de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, afin de leur soumettre le cas de trois exécutions extrajudiciaires recensées au Chiapas en 1994 et imputées à l'armée mexicaine. Les deux femmes sont finalement arrivées saines et sauvées à Washington. Le 9 octobre, un autre membre du PRODH a reçu des menaces de mort contre sa personne et sa famille.

Ces manœuvres d'intimidation sont les dernières d'une série de menaces proférées à l'encontre des membres du PRODH, les défenseurs des droits de l'homme étant de plus en plus fréquemment pris pour cibles à travers tout le Mexique. Bien souvent, ces menaces contiennent de nombreux détails sur la vie privée et professionnelle des victimes, ce qui porte à croire que ces dernières sont surveillées et que leurs téléphones sont sur écoute. Amnesty International considère que de tels agissements ne sauraient avoir lieu sans l'assentiment des autorités.

L'Organisation a également reçu un nombre alarmant de plaintes pour violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité contre des membres de communautés paysannes et indigènes dans de nombreux États du Mexique. Les forces de sécurité ont intensifié leurs opérations anti-insurrectionnelles contre l'Ejército Popular Revolucionario (EPR, Armée révolutionnaire du peuple), groupe armé d'opposition qui opère dans plusieurs États.

Le 25 septembre 1996, au moins huit membres des communautés de Blanco Maguerey et de San Agustín, à Loxicha (État d'Oaxaca) ont été arbitrairement arrêtés par les forces de sécurité. Le 29 septembre, six habitants de la communauté voisine de San Francisco ont été, à leur tour, arbitrairement arrêtés par un groupe important de membres des forces de sécurité opérant dans la région. Maintenus en

détention à Oaxaca, ces personnes auraient été contraintes sous la torture à faire de faux aveux sur leurs liens avec des groupes de guérilla.

Le 26 septembre 1996, Gregorio Alfonso Alvarado López, enseignant et militant en faveur des droits des Indiens à Chilpancingo (État de Guerrero), a "disparu" après avoir été menacé et intimidé par des inconnus pendant des semaines. Bien que les autorités de cet État aient reconnu qu'il pouvait avoir été enlevé par des groupes paramilitaires opérant dans la région, on est toujours sans nouvelles de lui et très inquiet pour sa sécurité.

Amnesty International a également condamné les violences qui auraient été perpétrées par des membres de l'EPR. Ces derniers auraient sommairement exécuté Alberto Zamudio Estrada, membre de la police municipale de Papalotla (District fédéral de Mexico). Cet homme a en effet été abattu de plusieurs balles tirées à faible distance, le 29 août 1996, après avoir été fait prisonnier par des membres de l'EPR.

En outre, de nombreux journalistes ont été récemment pris pour cibles par les forces de sécurité mexicaines. Razhy Gonzalez, directeur de l'hebdomadaire Contrapunto, a ainsi été enlevé le 17 septembre, à Oaxaca, par quatre hommes lourdement armés, appartenant vraisemblablement à la police. Emmené dans un centre de détention secret, il a été torturé pendant qu'il était interrogé sur ses activités. Sa famille et lui ont été menacés de mort avant qu'il ne soit libéré sans inculpation, le 19 septembre, après avoir "disparu" pendant deux jours.

Le cas de Félix Salgado Macedonio, sénateur de l'État de Guerrero, illustre parfaitement l'insécurité régnant dans ce pays. Le 15 septembre, sa voiture est tombée en panne entre Omilteme et Iguala (État de Guerrero). Alors qu'il attendait des secours, cinq membres de la police judiciaire fédérale circulant à bord d'un véhicule banalisé se sont approchés de lui. Ils l'ont encerclé, menacé de leurs armes et frappé. Le sénateur a porté plainte, mais ses agresseurs n'ont pas été déférés à la justice. Félix Salgado Macedonio pense que s'il n'avait pas été sénateur, il aurait probablement été jeté en prison, comme l'ont été récemment de nombreuses personnes innocentes.

Amnesty International demande au gouvernement mexicain d'adopter immédiatement des mesures efficaces pour mettre fin à la multiplication des violations des droits de l'homme et à l'impunité dont bénéficient leurs auteurs. Le gouvernement devrait notamment respecter les obligations qui sont les siennes aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que de la Convention des Nations unies contre la torture.

L'Organisation réitère son appel aux autorités afin qu'elles appliquent les recommandations qu'elle leur avait adressées dans le document intitulé Mexique. Les droits de l'homme ont-ils une chance d'ici à l'an 2000 ?, publié en novembre 1995 à l'occasion d'une visite de haut niveau dans ce pays |